

Programme Local de l'habitat (PLH) 2019-2024



Communauté de Communes Sèvre et Loire

Albane ULVÉ

Service Habitat

Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire

Siège Espace Antoine Guilbaud

1 place Charles de Gaulle

44 330 VALLET

02 51 71 92 12

a.ulve@cc-sevreloire.fr

CONTEXTE

La Communauté de Communes Sèvre et Loire a lancé l'élaboration de son PLH le 8 février 2017 pour la période 2019-2024. Il s'agit du premier PLH sur ce territoire et cet engagement est fondé sur le volontariat.

Le conseil communautaire a arrêté le PLH le 25 mars 2019 et l'a approuvé le 26 juin 2019

La Communauté de communes est composée de 11 communes représentant bientôt 46 500 habitants pour 276 km². Cet EPCI, créé le 1er janvier 2017, est issu de la fusion des CC de Vallet et de Loire-Divatte.

Trois axes routiers irriguent le territoire : l'axe Nantes/Cholet (RN249), proximité de l'axe Nantes/Niort (A83) et de l'axe Nantes/Paris (A11). La commune du Pallet dispose d'une desserte ferroviaire et le territoire se situe à proximité des gares de Clisson, La Haye Fouassière, Gorges, Thouaré-sur-Loire, Mauves sur Loire.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le PLH 2019-2024 retient 4 orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers ;
- Anticiper le développement du territoire et la croissance démographique ;
- Offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun ;
- Mettre en valeur la politique de l'habitat développée.

AXES MAJEURS DU PLAN D'ACTION

Les orientations du programme local de l'habitat se déclinent en 16 actions :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
<p>Orientation 1 : Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : observer et analyser les dynamiques opérationnelles foncières - Action 2 : accompagner les communes dans leur politique foncière - Action 3 : favoriser un renouvellement urbain et une qualité architecturale et urbaine
<p>Orientation 2 : Accompagner le développement du territoire et la croissance démographique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 4 : étudier l'opportunité de créer un lieu unique d'information - Action 5 : créer un observatoire de l'habitat
<p>Orientation 3 : Pouvoir offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 6 : inciter la production de LLS. - Action 7 : inciter la production de logements accession sociale. - Action 8 : inciter la production de logements accession libre groupés.
<p>Orientation 4 : Être en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 9 : lutter contre le logement insalubre. - Action 10 : lutter contre la précarité énergétique - Action 11 : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. - Action 12 : développer une offre cohérente de logements adaptés aux personnes âgées. - Action 13 : être en capacité de proposer aux gens du voyage une solution de logement répondant à leurs besoins. - Action 14 : analyser l'utilisation de l'offre de logements temporaires à destination des jeunes travailleurs.
<p>Orientation 5 : Mettre en valeur la politique de l'habitat développée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 15 : animer le PLH. - Action 16 : Communiquer autour du logement.

